



**PLAN DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE, LA VIOLENCE À CARACTÈRE
SEXUEL, L'INTIMIDATION ET LA CYBERINTIMIDATION À L'ÉCOLE**

2024-2025

COLLÈGE FRANÇAIS PRIMAIRE

Nom de la Direction :

Lélia Farout

Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation (agression directe/indirecte), de cyber intimidation et de violence à l'école, incluant la violence à caractère sexuel.

Il répond aux obligations de la *loi sur l'instruction publique* (LIP) concernant l'intimidation et la violence à l'école.

NOTRE SITUATION

Le Collège Français Primaire compte, de la maternelle à la sixième année, 944 élèves répartis ainsi : 447 filles et 497 garçons.

À l'image de la société québécoise, la population du Collège Français Primaire est multiculturelle. On y trouve aussi un large éventail de milieux socio-économiques.

La directrice de l'école, Lélia Farout et le consultant clinique, Bernard Ouellet sont les deux personnes qui coordonnent les activités concernant la prévention de la violence et de l'intimidation.

Il y a 36 professeurs titulaires, 9 professeurs spécialistes, 18 surveillants, un surveillant général, un animateur de cour de récréation et un consultant clinique.

Depuis plus de dix ans, la problématique de la violence et de l'intimidation reste mineure au sein du Collège Français primaire. Par exemple, en 2022-2023 moins de 5 élèves sur 930 ont été impliqués dans des situations problématiques. Les résultats sont relativement les mêmes d'une année à l'autre. Le questionnaire sur l'utilisation de l'agression indirecte est passé auprès des élèves de 5^{ième} année tous les ans. Les résultats du questionnaire indiquent un climat scolaire positif, un sentiment de sécurité chez nos élèves et bonne connaissance des différentes formes d'intimidation.

Nos forces :

- Règles de vie qui permettent d'intervenir efficacement relativement aux situations de violence (voir agenda).
- Répertoire des manquements graves pour intimidation ou violence.
- Les parents doivent signer tous les avertissements et manquements aux règles de vie de leur enfant.
- Plan de surveillance bien rodé, où tous les membres du personnel sont impliqués (enseignants, surveillants et personnel de soutien).
- Animateur de cour de récréation pour développer les habiletés sociales.
- Démarche d'intervention lors des situations d'intimidation déjà en place depuis 2009.
- Rencontres régulières du comité anti-intimidation composé d'un professeur par niveau, du consultant clinique, du surveillant général et de la direction.
- Comité de discussion de cas composé de la direction, du consultant clinique et d'un professeur par niveau qui se rencontre lors de situations d'intimidation.

- Formation donnée aux élèves sur les définitions d'intimidation, de cyber intimidation, de violence et de conflits.
- Activités de prévention contre la violence et l'intimidation à chaque niveau durant l'année, plus spécifiquement visant le développement des habiletés socio émotionnelles de l'enfant.
- Visite de la policière éducatrice au troisième cycle pour outiller les élèves face à la cyber intimidation et les risques des réseaux sociaux.

NOS PRIORITÉS D'ACTION :

- Continuer à développer un langage commun en ce qui a trait à l'intimidation, à la cyber intimidation et à la violence afin d'uniformiser les pratiques à l'égard de ce type de comportement incluant une formation obligatoire pour les membres de la direction et les membres du personnel, incluant toutes les personnes appelées à œuvrer auprès des élèves.
- Présenter à nouveau, en début d'année le protocole d'intervention pour contrer l'intimidation et la violence à tous les élèves, parents et membres du personnel.
- Informer tous les parents du protocole d'intervention pour contrer l'intimidation et la violence lors des activités et réunions de la rentrée.
- Distribution à tous les parents d'un dépliant explicatif par le biais de l'agenda.

NOS MOYENS DE PRÉVENTION :

- Système de renforcement des bons comportements auprès de tous les élèves (activités récompenses mensuelles au niveau de toute l'école).
- Activités de prévention par niveau de la maternelle à la 6^{ième} année (voir activités de prévention contre la violence et l'intimidation). Les activités sont révisées chaque début d'année par le comité de lutte.
- Activités collectives thématiques (développement du sentiment d'appartenance) exemple : Journée sur le civisme (Fête de la rentrée).
- Récréations alternées permettant aux élèves de jouer seulement avec des enfants appartenant à leur groupe d'âge.
- Ateliers sur les habiletés sociales dès la maternelle.
- Deux ateliers portant sur l'intimidation et la cyber intimidation pour les élèves de la 4^{ième} à la 6^{ième} année avec le policier éducateur.
- Une conférence « Le prix du silence » donnée par monsieur Alain Pelletier aux 5^e et rencontre avec les élèves de 6^e année afin de renforcer le message de lutte contre l'intimidation et la cyber intimidation.
- Utilisation d'une trousse sur l'intimidation et la cyber intimidation qui a été préparée pour la clientèle du 3^{ième} cycle (Université de Sherbrooke) en 5^e année lors d'une intervention du consultant clinique dans chaque classe de 5^e année.
- Présence régulière de la direction et du surveillant général dans les cours de récréation, les couloirs et la cafétéria.

MOYENS POUR TRAVAILLER EN ÉQUIPE AVEC LES PARENTS :

La collaboration des parents, premiers responsables de l'éducation de leur enfant, est essentielle à la réussite du plan de prévention contre la violence et l'intimidation, considérant qu'ils font figure de véritable modèle de comportement auprès de leurs enfants.

Plusieurs mesures sont prises pour favoriser la collaboration des parents :

- Code de conduite et mesures de sécurité transmis aux parents en début d'année via l'agenda (tous les parents doivent signer le code de vie de l'École).
- Appel aux parents le jour-même pour des actes d'intimidation, de cyber intimidation ou de violence. (Envoi à la maison de tout avis de manquement reçu).
- Vérification des signatures sur tous les manquements reçus par le surveillant général.
- Rencontres ponctuelles et / ou appels téléphoniques.
- Communication fréquente par l'agenda ou le portail.
- Réalisation de plans d'intervention en concertation avec le comité de discussion de cas et les parents concernés.
- Dépliant destiné aux parents expliquant la position de l'école quant à l'intimidation, tout en précisant les rôles et responsabilité de chacune des parties impliquées auprès de l'enfant.

NOUVEAUTÉ POUR 2023-2024 : LA VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Notre plan de lutte s'applique aux situations d'abus à caractère sexuel. La notion de violence à caractère sexuel couvre un large éventail de gestes à caractère sexuel, avec ou sans contact physique de l'agresseur avec l'enfant.

Par exemple, les attouchements, les agressions sexuelles, l'exhibitionnisme, le voyeurisme, la sollicitation sexuelle, etc. seront proscrits.

Bref, tout geste ou propos à caractère sexuel portant atteinte à l'intégrité corporelle ou psychique de l'autre.

Une fois qu'un intervenant de l'école a arrêté la situation, séparer la victime et l'auteur et mise en place de mesures de sécurité temporaires, voici ce que nous ferons :

- Rencontrer séparément les élèves impliqués (témoins, victimes, auteurs) pour documenter la situation.
- Si l'élève ou l'école porte plainte au criminel, cesser immédiatement l'investigation pour ne pas nuire à l'enquête policière.
- Évaluer la légalité de l'acte et le risque de récidive.
- Évaluer les circonstances : accidentelles ou délibérées
- Informer les parents et les impliquer dans les mesures de soutien et/ou de sanction.

Afin de maximiser la prévention de la violence à caractère sexuelle, certaines mesures de sécurité seront implantées cette année :

- . ■ Des affiches d'information et de sensibilisation seront déployées dans notre établissement scolaire.
- . ■ Nos enseignants seront épaulés par des spécialistes en éducation à la sexualité concernant les contenus obligatoires en cette matière.

MOYENS POUR FAIRE UN SIGNALEMENT OU UNE PLAINTÉ (violence, intimidation, cyberintimidation ou violence sexuelle)

- Dénoncer auprès d'un adulte du Collège Français Primaire en qui l'enfant a confiance.
- Demander de l'aide à un ou une amie.
- Lettre déposée dans la boîte aux lettres de la direction, du surveillant général ou du consultant clinique afin de préserver la confidentialité du signalement.
- Plainte par courriel à lfarout@collegefrancais.ca
- Parents, enfants et personnel ont été avisés de la possibilité de porter plainte auprès du Protecteur national de l'élève

ACTIONS PRISES LORSQU'UN ACTE EST DÉNONCÉ

Le Collège Français Primaire s'engage à :

- Recevoir toute plainte.
- Traiter toute plainte rapidement, impartialement et confidentiellement.
- Agir de façon impartiale, avec diligence et confidentialité.
- Procéder à une analyse de la situation afin de bien identifier le problème.

Aussitôt qu'une plainte est signalée :

- Établir avec les victimes une stratégie d'intervention afin de mettre fin à la situation d'intimidation
- Établir, avec les victimes d'actes d'intimidation, un plan pour assurer leur sécurité.
- Protéger les victimes de nouvelles occasions d'intimidation.
- Offrir un lieu de répit sécuritaire.

INTERVENTIONS

- Rencontre avec les victimes et leurs parents afin d'assurer un climat de confiance durant les interventions. Leur communiquer qu'ils ne sont pas responsables de l'intimidation, qu'ils ne le méritent pas et qu'ils ne sont pas seuls à vivre cela.
- Un plan sera élaboré de concert pour mettre fin à la situation.

- Rencontre avec les témoins.
- Rencontre avec le ou les intimidateurs.

Note : Dépendamment de l'évaluation de la situation signalée, il se peut que la stratégie la plus efficace consiste à intervenir stratégiquement dans la classe et ce, avant même d'avoir rencontré l'intimidateur, non seulement afin d'éclaircir la situation signalée, mais de susciter également la collaboration des témoins silencieux tout en conservant l'anonymat des parties impliquées.

À partir du moment où la situation signalée est dévoilée, les interventions sont :

Auprès des victimes :

- Évaluer la détresse. Certains élèves ont besoin d'une intervention plus personnalisée pour reprendre du pouvoir sur leur situation. Dans ce cas, ils seront rencontrés en individuel par le consultant clinique.
- Habilitier les victimes à identifier les situations potentiellement à risque et mettre en place des stratégies pour les éviter.
- Assurer un suivi approprié.

Auprès aux témoins :

- Leur dire qu'ils sont courageux, les remercier du geste qu'ils ont posé et leur permettre de parler de ce qu'ils ont vécu en voyant ces gestes. À nouveau, il se peut que certains enfants témoins aient besoin d'une intervention plus personnalisée afin de reprendre du pouvoir sur la situation.

Auprès des intimidateurs et/ou agresseurs :

- Dans une perspective éducative, les situations d'intimidation sont soumises au Comité de discussion de cas et des conséquences sont imposées selon la gravité et la fréquence des gestes contraires aux règles du Collège inscrites dans l'agenda des élèves. D'ailleurs les règles sont lues, expliquées et discutées en classe dès le début de l'année. Chaque élève signe le règlement et s'engage à le respecter ou à assumer les conséquences s'il déroge à ces règles. Les parents, à leur tour, signent le code de vie dans l'agenda.

Les objectifs poursuivis auprès des élèves qui intimident sont :

- Faire cesser les actes d'intimidation.
- Signifier clairement à l'élève que l'intimidation est inacceptable.
- Dénoncer le rapport de force.
- Appliquer les conséquences de façon immédiate, équitable, cohérente et personnalisée.
- Offrir réparation des gestes posés envers les victimes.

Dépendamment de l'analyse de la situation, pour certains élèves, un soutien est nécessaire pour les aider à changer leur comportement. Ces élèves seront suivis de façon rapprochée afin d'éviter tout risque de rechute.

Évidemment, tout au long de l'intervention et particulièrement auprès des élèves qui intimident, l'implication et le soutien des parents demeure la clé de voûte de la réussite. Conséquemment, les parents seront impliqués tout au long du processus.

Dans l'application de ce protocole, tous les comportements d'intimidation seront considérés par le Collège Français comme un manquement grave « rouge » (manquement très grave) et les conséquences seront appliquées en fonction de la gravité des gestes posés.

MESURES POUR ASSURER LA CONFIDENTIALITÉ D'UN SIGNALEMENT OU D'UNE PLAINTÉ

La manière dont nous assurons la confidentialité des signalements ou des plaintes :

Le dossier comportant les rapports d'évènement et de suivi est conservé sous clé dans le bureau de la directrice. En toute situation, aucun dénonciateur n'est nommé d'aucune façon. Les parents reçoivent uniquement l'information liée à leur enfant, que leur enfant soit témoin, victime ou intimidateur. Les plaintes sont traitées de façon confidentielle, sans crainte de jugement ou de représailles.

SANCTIONS DISCIPLINAIRES APPLICABLES POUR DES ACTES D'INTIMIDATION, DE CYBER INTIMIDATION OU DE VIOLENCE (VERBALE, PHYSIQUE OU SEXUELLE)

Tous les comportements d'intimidation, de cyber intimidation ou de violence seront considérés par le Collège Français comme un manquement grave « rouge » (manquement très grave) et les conséquences seront appliquées en fonction de la gravité des gestes posés.

Les motifs pour recevoir un manquement grave rouge sont :

- Intimidation ;
- Cyber intimidation ;
- Violence (agression, bataille, menaces, extorsion, voies de fait, agir à caractère sexuel, etc.) ;
- Vol, vandalisme (dans un contexte d'intimidation) ;
- Taxage ;

La gravité des actes de violence et d'intimidation se mesure, entre autres, par leur intensité, leur fréquence, leur constance, leur persistance, l'âge des élèves impliqués, le déséquilibre dans le rapport de force et la capacité à se défendre de la personne qui subit l'agression.

Les conséquences des manquements graves rouges sont :

- Au premier manquement grave rouge pour intimidation, expulsion d'un jour avec du travail scolaire. En début de semaine, rencontre avec le comité de discussion de cas, l'élève et ses parents.
- Au deuxième manquement grave rouge, l'élève est suspendu deux jours. Au retour de l'élève, une nouvelle rencontre est organisée avec les parents, l'élève et le comité de discussion de cas.
- Au troisième manquement grave rouge, l'élève est définitivement exclu du Collège Français.

Quant aux autres conséquences applicables, le comité de discussion de cas explore également avec les parents et l'enfant des mesures suivantes :

- Lettre d'excuse ou geste de réparation
- Travaux communautaires
- Suivi individuel avec le consultant clinique de l'école
- Plan d'intervention ou feuille de route ou contrat de comportement
- Retrait durant les pauses et le midi
- Facturation ou remplacement pour le bris ou le vol
- Obligation de participer aux activités encadrées par l'animateur de la cour de récréation

SUIVI SUITE À UN SIGNALEMENT OU UNE PLAINTÉ

Si l'évènement n'est pas de l'intimidation, mais un conflit, de la violence ou autre, il sera traité selon les règles de conduite du Collège Français.

Après avoir considéré l'intérêt des élèves directement impliqués, le surveillant général ou le consultant clinique assurera un suivi afin de voir si la situation évolue positivement et conviendra des suites à donner à la résolution du problème.

La direction est responsable en tout temps du suivi de la situation. Elle travaille en étroite collaboration avec le consultant clinique et le surveillant général afin d'assurer la coordination des actions mises en œuvre lorsqu'une situation d'intimidation ou de violence est signalée.

La direction de l'école et le consultant clinique pourront, au besoin, conseiller les parents et les diriger vers des ressources appropriées.

La direction s'assure que tous les signalements soient consignés dans un seul dossier pour toute la durée du primaire de l'élève et par les mêmes personnes (surveillant général, consultant clinique et direction). De cette façon, il est plus facile de vérifier la persistance, la fréquence et l'intensité des différents évènements d'intimidation dénoncés.

ATTITUDES ET COMPORTEMENTS ATTENDUS DE LA PART DES ÉLÈVES

Je me respecte : -

- Je respecte les règles, mes partenaires et mes adversaires lorsque je joue.
- Je respecte tous les élèves de l'école ; j'évite les batailles, les coups, les bousculades et tous les gestes agressifs.
- Je choisis des solutions non violentes pour régler mes conflits.
- J'accepte la différence

GESTES PROSCRITS :

« Tirailage », bousculade

Impolitesse (langage vulgaire, gestes grossiers)

Bataille avec coups

Harcèlement

Intimidation, menaces, taxage

Cyber intimidation : Envoyer des courriels et/ou des messages textes cruels.

Utiliser le nom de quelqu'un sur Internet pour nuire à sa réputation.

Insulter, injurier ou dénigrer une personne

Usurper l'identité d'une personne.

SANCTIONS APPLICABLES

Les manquements graves sanctionnent un comportement qui n'est accepté dans aucune société et ils signalent les comportements en flagrant délit avec les valeurs du Collège.

Sont inacceptables : la violence (verbale, physique ou sexuelle), l'intimidation, la cyber intimidation, le vol, l'insolence (verbale et gestuelle), la taquinerie malveillante, les paroles dénigrantes de nature raciste ou sexuelle à l'école ou par internet, le langage vulgaire ou grossier, les jeux dangereux et la détérioration du comportement.

Voici la liste des actions qui impliquent un manquement grave :

- mordre – griffer – cracher – frapper – pousser – blesser un camarade – utiliser un langage injurieux, grossier ou blessant – avoir un comportement répréhensible dans les toilettes ou les vestiaires (gymnase ou piscine) – manquer de respect à autrui – imiter la signature d'un responsable – détériorer les installations.

Selon le cycle dans lequel l'élève se situe, les conséquences sont différentes

- Au premier cycle, on apprend les règles ;
- Au deuxième cycle, on les intègre ;
- Au troisième cycle, on se responsabilise ;